



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

PROJET DE RÈGLEMENT N° 80-6 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 116, rang Saint-Claude à Saint-Bernard-de-Lacolle, le 9 février 2026 à 19h00, le projet de règlement N° 80-6 relatif à la rémunération des membres du conseil municipal sera présenté pour adoption ;

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 par monsieur Simon Lejour, conseiller au poste numéro 1 ;

QUE, conformément à la Loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 par monsieur Doug Loiseau, conseiller au poste 2 ;

RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :

Rémunération et allocation de dépenses

QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire	\$16 109.33	\$20 000.00
Conseillers	\$ 5 368.00	\$ 6 000.00

QUE l'allocation de dépenses actuelle et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Allocation de dépenses actuelle	Allocation de dépenses proposée
Maire	\$8 054.67	\$10 000.00
Conseillers	\$2 684.00	\$ 9 000.00





MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

Effet rétroactif, mesures transitoires et finales

QUE ledit projet de règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026 ;

QUE ledit projet de règlement une fois adopté aura pour effet de modifier le règlement 86-5 ;

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité au <https://www.municipalite-de-saint-bernard-de-lacolle.ca/> et au babillard extérieur du bureau municipal, situé au 116, rang Saint-Claude à Saint-Bernard-de-Lacolle.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle dixième jour de décembre 2025

Stéphanie Leblanc
Directrice générale, greffière-trésorière

